

**MUTUALISATION
D'UN LOGICIEL
D'ACHAT PUBLIC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2018/63

Acte n° 2018/63

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 décembre 2018

PRESENTS : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Delphine MIALON, François PINATEL, Daniel VIN.

EXCUSES : Florence GONON (pouvoir à Gilbert MICHEL), Hugues BEAUME (pouvoir à Delphine MIALON).

ABSENTS : Guy BERARD, Roger GIRAUD.

Secrétaire de séance : François PINATEL.

Monsieur le Maire rappelle que tous les acheteurs publics ont l'obligation de dématérialiser leurs procédures de marchés publics supérieurs ou égaux à 25 000 Euros.

En 2017, la communauté de communes de l'Oisans a fait l'acquisition d'un progiciel de rédaction des pièces administratives pour les marchés publics dont le prestataire est AGYSOFT/MARCOWEB.

Une proposition de mutualisation du logiciel MARCOWEB, logiciel de gestion de l'achat public a été faite aux communes de l'Oisans pour permettre la fiabilisation de la commande publique, simplifier la procédure, uniformiser les documents pour les communes adhérentes, avoir une gestion globale des projets pour une vision accrue et permettre une mutualisation des coûts aux communes.

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention de mutualisation d'un progiciel d'achat public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire,

APPROUVE la convention de mutualisation du progiciel de l'achat public entre la communauté de communes de l'Oisans et la commune telle que déposée sur la table des délibérés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation et toutes les pièces s'y rattachant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

